

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division Biodiversité et paysage

Av. de Valmont 30b 1014 Lausanne Municipalité de Daillens Rue Jean Villard-Gilles 3 Case postale 10 1306 Daillens

Réf.: DGE-BIODIV/NNZ
Affaire traitée par :
Nicolas Nançoz

: 021 316 01 41

Lausanne, le 21 octobre 2025

Inventaire cantonal des arbres remarquables Consultation publique – 31 octobre au 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Par la présente et conformément à l'art. 21 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), nous vous informons que le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité a décidé de mettre en consultation publique un lot d'arbres de l'inventaire cantonal des arbres remarquables. La Commune de Daillens fait partie des 41 communes concernées.

Suite à l'examen préalable des services cantonaux et à l'information des titulaires de droits réels, des organisations de protection de la nature et du paysage et de votre Autorité, 1 arbre de votre commune est proposé à l'inventaire (voir annexe). Il fait l'objet de la consultation publique qui se déroulera du 31 octobre au 1^{er} décembre 2025. Durant cette période, la fiche PDF et le formulaire de réponse doivent être disponibles au greffe et nous être retournés à l'issue de la consultation. Les pièces seront également disponibles à l'adresse www.vd.ch/arbres sous la rubrique Actualités.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

La cheffe de section

Le collaborateur scientifique

Najla Naceur

Nicolas Nançoz

Annexes:

- Fiche PDF de l'arbre à inscrire à l'inventaire cantonal des arbres remarquables pour la commune de Daillens
- Formulaire de réponse à la consultation publique

Cedrus atlantica 'Glauca' | Cèdre de l'Atlas bleu



Local	Localisation	Caractéristiques	istiques	Critères	Ş	Notation	Commentaires
Commune	Daillens	Circonférence 715 cm	715 cm	Age	Plus de 100 ans	Nombre de points 21 points	
Appellation locale	Pontet	Diamètre	227.59 cm	Couronne	Typique	Importance Communale	
Coordonnées	2'531'701 1'163'592			Intérêt écologique	Très faible	Instification de mise à l'inv.	
N° de parcelle	30			Intérêt paysager	Fort		
				Fait partie d'un ensemble	Non	Aucune.	
				Intérêt socio-historique	Commun		
				Just. de l'int. socio-hist.			
				10000	T C C C C C C C C C C C C C C C C C C C		



Direction générale de l'environnement (DGE)

Division Biodiversité et paysage

Av. de Valmont 30b 1014 Lausanne

Consultation publique de l'inventaire cantonal des arbres remarquables 31 octobre au 1^{er} décembre 2025

Explications préliminaires :

La présente consultation publique porte sur les arbres à inscrire à l'inventaire cantonal des arbres remarquables.

Par arbres remarquables, on entend les arbres qui notamment par leur âge, circonférence, intérêt dendrologique, valeur paysagère, historique ou culturelle sont remarquables. Dans le contexte actuel de déclin de la biodiversité et de changements climatiques, ces arbres jouent un rôle crucial. Le législateur a donc souhaité renforcer leur protection en inscrivant parmi les compétences des communes le recensement des arbres remarquables. L'inventaire est ensuite adopté par le Chef de Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Après adoption de l'inventaire, toute intervention sur un arbre remarquable d'importance cantonale, y compris son système racinaire, devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Division Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV).

La surveillance des arbres remarquables restera de la compétence des communes. Quant aux frais d'entretien courant de ces arbres, ils resteront à la charge des propriétaires. La DGE-BIODIV peut participer financièrement aux frais d'études sanitaires, ainsi qu'aux mesures spéciales de soins (haubanage, amélioration des conditions du sol, taille de sécurité, etc.) pour prolonger leur durée de vie.

Nous vous invitons à **déposer vos remarques au moyen du présent document** avec, d'une part, la possibilité de déposer des remarques générales sur le contenu de l'inventaire et, d'autre part, des observations ou propositions arbre par arbre.

Nous vous remercions de consigner votre observation sur le formulaire de réponse à la consultation publique ou de l'adresser directement à la Division Biodiversité et paysage (av. de Valmont 30b - 1014 Lausanne)

d'ici au 1er décembre 2025



Direction générale de l'environnement (DGE)

Division Biodiversité et paysage

Consultation des arbres à inscrire à l'inventaire cantonal des arbres remarquables

Remarques relatives aux arbres proposés à l'inventaire cantonal

Commune	Parcelle	N° arbre	Remarques